



PEAKWORKS®

Lignes de vie autorétractables



Certifié à :
CSA Z259.2.2-17

Nom spécifique du produit

SRL-73302-10LE / V845633010LE

SRL-80302-18LE / V845722018LE

SRL-73302-20LE / V845633020LE

SRL-73302-40LE / V845633040LE

SRL-73302-60LE / V845633060LE

SRL-76105-6AR / V845682006AR



**A lire attentivement
avant utilisation**

Une Marque



surewerx.com

Canada:

SureWex, 49 Schooner St.,
Coquitlam, BC V3K 0B3

Fabriqu  en Allemagne

INTRODUCTION

Ce mode d'emploi contient les instructions du fabricant, comme l'exigent les normes CSA Z259.2.2. Il doit être utilisé dans le cadre du programme de formation à la prévention des chutes requis par la loi. Tous les produits PeakWorks sont conçus et fabriqués pour satisfaire ou surpasser les normes en vigueur CSA et ANSI ainsi que les exigences du ministère du Travail.

AVERTISSEMENT : Toutes les personnes utilisant cet équipement doivent lire et veiller à bien comprendre toutes les instructions et avertissements figurant dans ce manuel sous risque de blessure graves ou de décès. N'utilisez ni cet équipement de protection antichute ni un autre à moins d'avoir reçu la formation adaptée.

PROTECTION ANTICHUTE

L'employeur a la responsabilité de fournir à tous ses employés effectuant des travaux en hauteur une protection antichute et une formation adaptée. Au Canada, tout travailleur effectuant des travaux à plus de 3 m (10 pi) du sol ou du premier obstacle doit bénéficier d'une protection antichute.

COMPATIBILITÉ DU SYSTÈME

L'équipement PeakWorks a été conçu et approuvé pour être utilisé avec des connecteurs PeakWorks exclusivement. Toute substitution des composants pourrait occasionner des problèmes de compatibilité. Les utilisateurs doivent toujours veiller à ce que les connecteurs soient correctement choisis et connectés de manière à empêcher qu'une pression soit exercée sur l'ouverture du connecteur.

Le non-respect de ces instructions peut entraîner des blessures graves ou la mort. N'utilisez ni cet équipement de protection antichute ni un autre à moins d'avoir reçu la formation adaptée.

NORMES DE PROTECTION ANTICHUTE

Au Canada, l'équipement de protection antichute est gouverné par L'Association canadienne de normalisation (CSA)

Normes de protection antichute de L'Association canadienne de normalisation :

CSAZ259.1	Ceintures de travail et selles pour le maintien en position de travail et pour la limitation du déplacement
CSA Z259.2.2	Dispositifs à lignes de vie autorétractables pour dispositifs anti-chutes individuels
CSA Z259.2.3	Dispositifs de descente contrôlée
CSA Z259.2.4	Dispositifs antichute et rails rigides verticaux
CSA Z259.2.5	Dispositifs antichute et lignes de vie verticales
CSA Z259.10	Harnais de sécurité
CSA Z259.11	Absorbeurs d'énergie et langes
CSA Z259.12	Accessoires de raccordement
CSA Z259.13	Lignes de vie horizontales flexibles
CSA Z259.14	Équipement de limitation de chutes utilisé pour grimper sur les poteaux de bois
CSA Z259.15	Connecteurs d'ancrage
CSA Z259.16	Conception de systèmes actifs de protection contre les chutes

FORMATION

Tous les travailleurs et leur employeur doivent être formés à l'utilisation, au soin et à l'entretien de cet équipement et de tout autre équipement utilisé. L'employeur a la responsabilité de procurer à tous les travailleurs utilisant un équipement de protection antichute une formation adaptée. Le travailleur ainsi que l'employeur doivent connaître les bonnes et mauvaises utilisations et les usages corrects et incorrects de cet équipement.

Sous risque de blessures graves ou de décès, n'utilisez ni cet équipement de protection antichute ni un autre à moins d'avoir reçu la formation adaptée.

PLAN DE SAUVETAGE

Un plan de sauvetage est un élément d'importance critique, faisant partie intégrante du plan et du système de protection antichute. L'employeur a la responsabilité de prévoir un plan de sauvetage préparé par une personne qualifiée. Tous les travailleurs utilisant un système d'arrêt de chute quelconque doivent avoir prévu un plan de sauvetage avant d'utiliser le système.

RÉPARATION

N'essayez pas de réparer ou de modifier cet équipement de protection antichute. Les réparations ne peuvent être effectuées que par le fabricant ou ses agents autorisés.

RISQUE ÉLECTRIQUE

En raison de la nature hautement conductrice des matériaux utilisés dans la fabrication de cette ligne de vie autorétractable de PeakWorks, soyez extrêmement prudents lorsque vous travaillez à proximité de lignes à haut voltage. En cas de doute, demandez!

BORDS COUPANTS, SURFACES ABRASIVES ET COUPANTES

Le cordage métallique ou la sangle de la ligne de vie autorétractable ne doit jamais entrer en contact avec des bords coupants ou des surfaces abrasives. En effet, ce type d'incident pourrait altérer la capacité de la ligne de vie autorétractable à arrêter une chute.

APERÇU DES LIGNES DE VIE AUTORÉTRACTABLES

Toutes les lignes de vie autorétractables de PeakWorks ont été conçues et fabriquées pour satisfaire ou surpasser l'ensemble des normes applicables et des exigences du ministère du Travail. Cette ligne de vie autorétractable de PeakWorks est conçue pour être utilisée comme bloc d'arrêt ou de rétablissement de chute. Elle n'est pas conçue pour être utilisée afin de se positionner lors d'une tâche, pour le transport du personnel, le levage de marchandises ou le déplacement/levage de matériaux.

SPÉCIFICATIONS DES LIGNES DE VIE AUTORÉTRACTABLES

Description

Les dispositifs autorétractables sont classés comme suit :

(a) Lignes de vie autorétractables (classe SRL) :

Un dispositif classe SRL convient aux applications où :

- i) la ligne de vie autorétractable est ancrée à une hauteur qui limite la chute libre à la distance d'activation du dispositif, et
- ii) la ligne de vie déployée ne peut pas être appuyée contre un bord ou une surface pendant l'arrêt de la chute.

(c) Lignes de vie autorétractables pour application en bas de pente (classe SRL-LE) :

Outre les applications concernant les dispositifs de classe SRL, un dispositif classe SRL-LE peut être utilisé dans la ou les conditions suivantes :

- i) le point d'ancrage est situé plus bas que l'anneau dorsal en D sur le harnais de sécurité complet du travailleur; et
- ii) la ligne de vie déployée peut être appuyée contre un bord ou une surface pendant l'arrêt de la chute.

DONNÉES DE RENDEMENT DES LIGNES DE VIE AUTORÉTRACTABLES

Force d'arrêt moyenne :	4.12 kN (926 lbF)
Force d'arrêt maximale :	1 350 lb (8 kN)
Capacité :	140 kg (310 lb) outils inclus
Ligne de vie :	Sangle Dyneema® 1 po de large x 0,07 po d'épaisseur Sangle Dyneema® 25 mm de large x 1,75 mm d'épaisseur Aramide 0,8 po de large x 0,05 po d'épaisseur Aramide 20 mm de large x 1.30 mm d'épaisseur Câble en acier galvanisé 5,5 mm / 0.22 po diamètre
Conforme à :	CSA Z259.2.2-17

CAPACITÉ DES LIGNES DE VIE AUTORÉTRACTABLES

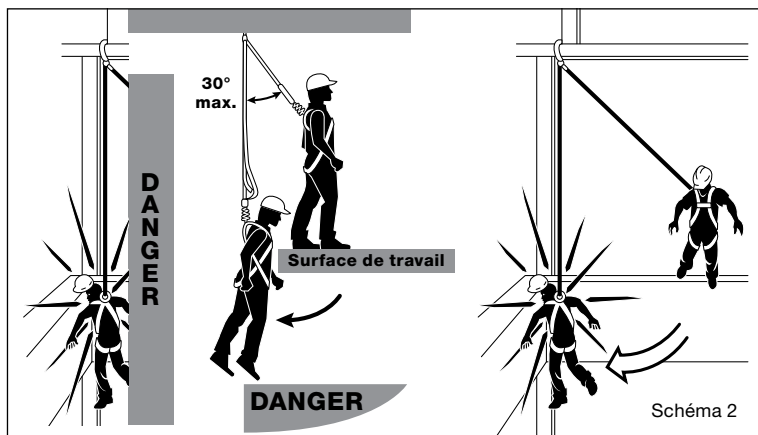
Les lignes de vie autorétractables de PeakWorks sont conçues être utilisées par une seule personne d'un poids total (vêtements, outils, etc.) de 310 livres au plus. Assurez-vous que tous les composants de votre système ont une capacité nominale adaptée à votre application.

COMPATIBILITÉ DES LIGNES DE VIE AUTORÉTRACTABLES

Toutes lignes de vie autorétractables de PeakWorks sont équipées d'un mousqueton pour connexion à un point d'ancrage, et d'un autre mousqueton pour connexion à un harnais de sécurité. L'équipement PeakWorks a été conçu et approuvé pour être utilisé avec des connecteurs PeakWorks exclusivement. Toute substitution des composants pourrait entraîner des problèmes de compatibilité. Si vous avez des questions concernant la compatibilité des composants, veuillez contacter PeakWorks.

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DES LIGNES DE VIE AUTORÉTRACTABLES

Le mécanisme de ce dispositif est actionné par la force centrifuge exercée sur les freins. Cette action est produite par l'inertie de la chute, qui fait tourner rapidement le tambour interne qui, à son tour, verrouille le mécanisme de freins pour arrêter la chute. Le dévidage lent de la ligne n'actionnera pas le mécanisme de freins. Si le mécanisme de freins se verrouille en raison d'une chute, il se réinitialisera lorsque la charge sera retirée. Dans une situation de chute, le mécanisme limitera la force exercée sur le corps à moins de 8 kN. Cet appareil est conçu pour fonctionner verticalement à un angle de 30° ou moins (schéma 2) et horizontalement pour une application en bas de pente avec un rayon maximal autorisé de 0,25 mm. Les lignes de vie SRL-75105-6LE, SRL-70502-6LE, SRL-70602-6LE, SRL-74854-75LE, SRL-80302-12LE sont équipées d'un absorbeur d'énergie à l'extrémité de la ligne de vie.



DISTANCE DE CHUTE LIBRE

La distance de chute libre est la distance nécessaire pour arrêter la chute de l'utilisateur de façon sécuritaire. C'est la distance comprise entre le point d'ancrage et le sol. La distance de chute libre doit être calculée chaque fois que cet équipement et tout autre équipement de protection antichute est utilisé.

Étape 1 : Calculez la chute libre (CL).

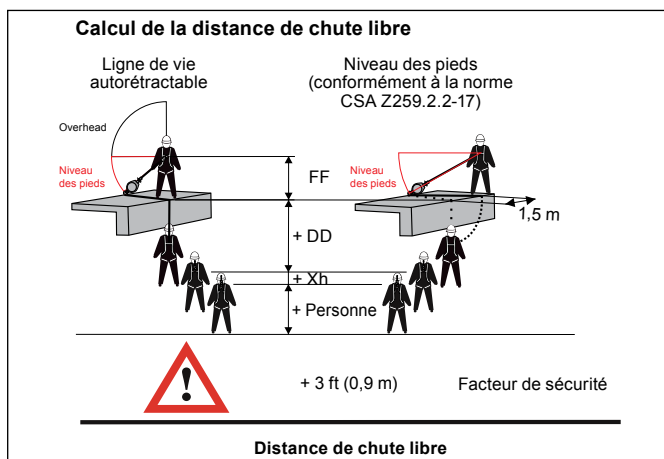
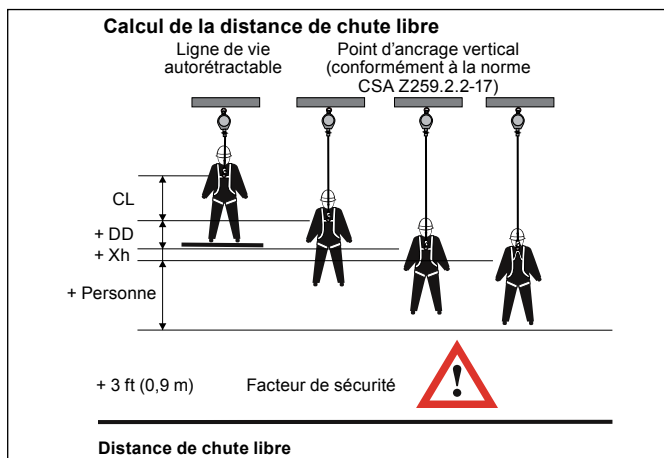
Étape 2 : Déterminez la longueur du déploiement des dispositifs de connexion (DD).

Étape 3 : Déterminez l'extension du harnais (Xh)

Étape 4 : Déterminez la taille de la personne depuis les pieds jusqu'au dispositif d'attache du harnais.

Étape 5 : Ajoutez un facteur de sécurité (FS) [normalement, 3 pi]

Étape 6 : Distance de chute libre $C = CL + DD + Xh + \text{Personne} + FS$



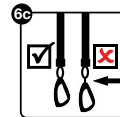
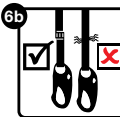
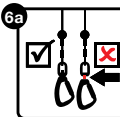
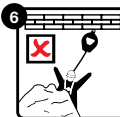
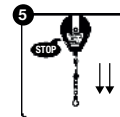
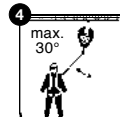
Calcul du déploiement selon la norme CSA Z259.2.2-17

Le déploiement est égal à [facteur de déploiement, Dm] fois [distance de chute libre, h] pour le poids de l'utilisateur, nombre de kilos ou déploiement maximal, en fonction des résultats de l'essai de performance dynamique stipulé dans la clause 7.2, selon la valeur la plus élevée.

	Facteur de déploiement	Déploiement maximal	
		Point d'ancrage vertical	Niveau des pieds
SRL-73302-10LE	$D_{140} = 0,7$	0,43 m / 17 in	1,68 m / 66 in
SRL-80302-12LE	$D_{140} = 0,6$	0,37 m / 15 in	1,44 m / 57 in
SRL-80302-18LE	$D_{140} = 0,8$	0,49 m / 19 in	1,92 m / 76 in
SRL-73302-20LE	$D_{140} = 1,1$	0,67 m / 26 in	2,64 m / 104 in
SRL-73302-40LE	$D_{140} = 0,6$	0,37 m / 15 in	1,44 m / 57 in
SRL-73302-60LE	$D_{140} = 0,9$	0,55 m / 22 in	2,16 m / 85 in
SRL-76105-6AR		0,50 m / 19 in	

CONSIGNES D'UTILISATION – PRÉCAUTIONS DE SÉCURITÉ

1. Selon la norme CSA Z259.2.2-17, les dispositifs d'arrêt de chute constituent un équipement de protection individuel (ÉPI) aux fins de protection contre les chutes. Conformément à la norme CSA Z259.10-06, associé à un harnais de sécurité complet, ce dispositif sert à protéger les personnes travaillant en hauteur contre les risques de chute (p. ex. toitures, échafaudages, échelles et puits). Ce dispositif doit être utilisé pour l'usage auquel il est destiné.
2. Le non-respect de ces instructions d'utilisation et des informations relatives à la sécurité peuvent entraîner des blessures mortelles (2). En cas de chute, il faut veiller à ne pas laisser la personne suspendue pendant plus de 15 minutes (risque de choc).
3. Pour utilisation avec les harnais de sécurité complet équipés d'un dispositif d'arrêt de chute uniquement, conformément à la norme CSA Z259.12-01 (cela n'est pas permis avec les autres harnais) (1).
4. Chaque équipement ne protège qu'une seule personne à la fois, mais peut être utilisé par plusieurs personnes consécutivement. Un plan de sauvetage prenant en considération tous les incidents pouvant survenir durant le travail doit être en place.
5. Des points d'ancrage appropriés, capables de résister à la charge, doivent être choisis pour attacher les lignes de vie par le biais du connecteur pivotant (voir schéma A, point 3) (par ex. point d'ancrage conforme à la norme EN795 en Europe; en Amérique du Nord, le point où la structure d'ancrage doit pouvoir supporter une force de 22,2 kN [5 000 lb]) ou deux fois la force d'arrêt maximale, tel que certifié par une personne qualifiée (3).
6. Si possible, le dispositif doit être positionné verticalement au-dessus de la tête de l'utilisateur pour éviter tout mouvement de balancier en cas de chute. Le dispositif doit être suspendu de manière à compenser toute déviation potentielle du câble/de la sangle. Une fois le dispositif fixé au point d'ancrage, l'extrémité de la longe extensible (mousqueton) doit être attachée à l'anneau en D du harnais de sécurité complet. Les raccords qui ne sont pas auto verrouillables (mousquetons) doivent être vissés ensemble à l'aide de l'écrou de retenue (4).
7. Une fois que le dispositif d'arrêt de chute est fixé à un point d'ancrage adapté et que le raccord est attaché à l'anneau en D du harnais de sécurité complet, la protection personnelle de l'utilisateur est assurée.
8. L'inspection visuelle du dispositif et la vérification de la lisibilité des étiquettes du produit sont requises avant chaque utilisation.
9. De plus, un essai fonctionnel doit être effectué avant chaque utilisation. Pour ce faire, il faut tirer le câble/la sangle ou appliquer un poids d'au moins 15 kg. Dans les deux cas, le tambour de frein doit s'enclencher (5).
10. Les dispositifs d'arrêt de chute ne doivent pas être utilisés pour suspendre des personnes travaillant au-dessus de marchandises entreposées en vrac ou de substances similaires, dans lesquelles elles risquent de s'enfoncer et d'être submergées (6).
11. Si un dispositif a été endommagé et/ou est prématurément usé en raison d'une chute (indicateur de chute déclenché (6a + 6b + 6c)) ou s'il y a un doute quant au bon état du dispositif, il doit être immédiatement mis hors service. Il ne peut être réutilisé qu'après avoir été inspecté et autorisé par écrit par une personne compétente ou par le fabricant.
12. Selon l'utilisation, mais tous les 12 mois au minimum, les dispositifs d'arrêt de chute doivent être inspectés par le fabricant ou par des personnes formées et autorisées par celui-ci. Cette procédure doit être consignée dans le journal d'inspection fourni avec le produit. L'efficacité et la durée de vie du dispositif d'arrêt de chute dépendent de ces inspections périodiques.

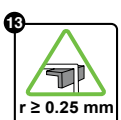
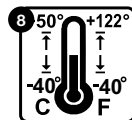
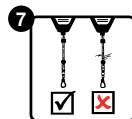


13. Si le câble/la sangle sont pliés ou rugueux ou comportent des fils cassés, le dispositif d'arrêt de chute doit être envoyé à l'atelier de révision. Le câble/la sangle devront être remplacés à l'atelier (7).
14. Les conseils et les lois du pays où le dispositif est utilisé doivent être suivis.
15. Le dispositif d'arrêt de chute IKAR peut être utilisé à des températures comprises entre -40 °F et +122 °F (-40 °C et +50 °C) (8).
16. La charge nominale autorisée est de 140 kg (310 lb) et d'une personne (maximum) (9).
17. Les dispositifs d'arrêt de chute doivent être protégés contre les flammes et étincelles de soudure, le feu, les substances acides, les substances alcalines et autres substances similaires.
18. Aucune modification ou réparation ne doit être apportée aux dispositifs d'arrêt de chute (10). Seuls le fabricant ou des personnes formées et autorisées par celui-ci peuvent effectuer des réparations.
19. Les dispositifs d'arrêt de chute ne doivent être utilisés que par des personnes ayant été formées à cette fin ou ayant été instruites par une personne compétente. La personne utilisant le dispositif ne doit souffrir d'aucune déficience physique et d'aucun problème de santé (pas de consommation d'alcool, de drogue ou de médicaments ni de problèmes cardiovasculaires).
20. La durée de vie utile du dispositif d'arrêt de chute doit être déterminée lors de chaque inspection annuelle; selon le degré d'usure, elle est d'environ dix ans.
21. L'adéquation de l'usage d'un dispositif d'arrêt de chute avec protection antichute horizontale conforme aux normes actuelles doit être vérifiée en effectuant des essais appropriés sur l'ensemble du système.
22. La conformité des produits marqués d'un éclairning ont été testés selon les normes ASTM F887 relatives aux arcs électriques (11).
23. Le câble/la sangle ne doivent être enroulés qu'avec une charge appliquée. Le câble la sangle ne doivent jamais être entièrement déroulés puis relâchés, car la secousse soudaine du mousqueton contre le dispositif pourrait provoquer la rupture du ressort de rappel (12).

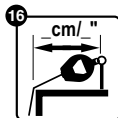
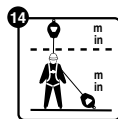
Le dispositif d'arrêt de chute a été testé avec succès pour une application horizontale; une chute par dessus un rebord est un exemple d'application horizontale. Lorsqu'une SRL est utilisée dans une application horizontale, le rayon d'arête (r) doit être supérieur à $r \geq 0,25$ mm. Selon les résultats de ce test, le dispositif d'arrêt de chute est adapté à une utilisation par dessus des rebords similaires dont le rayon est $\geq 0,25$ mm (13), tels que ceux que l'on trouve habituellement sur les profils laminés en acier, les poutres en bois ou sur les panneaux lambrissés arrondis. De plus, les dispositifs d'arrêt de chute avec câble/sangle métallique peuvent également supporter l'usure exercée par les arêtes (flexibles) de la tôle à ondes trapézoïdales (non renforcée), des éléments en béton préfabriqués ou du béton coulé sur place.

Les recommandations suivantes doivent être systématiquement suivies lorsque la SRL va être utilisée dans une application horizontale ou inclinée et qu'il existe un risque de chute par dessus un rebord :

1. Une évaluation du risque doit être effectuée avant de commencer à travailler afin de déterminer si le rebord correspond aux conditions précitées (c.-à-d. qu'il n'est pas « coupant » ou que son rayon n'est pas en dehors de la plage indiquée ci-dessus).
2. La charge nominale autorisée est de 140 kg (310 lb) et d'une personne (maximum) (9).
3. La SRL n'a pas été soumise à une chute auparavant ou l'indicateur de chute a été déployé.
4. Le point d'ancrage du dispositif d'arrêt de chute doit être au même niveau ou au-dessus de la surface sur laquelle l'utilisateur se tient (p ex. plateforme, toiture plate).



5. L'application ne va pas au-delà du déploiement maximal lorsque le dispositif est utilisé en bas de pente (14).
6. Pour éviter le balancement et la chute, la zone de travail et le mouvement latéral par rapport à la ligne centrale doivent être limités à un maximum de 1,50 m de chaque côté. Si cela n'est pas possible, plusieurs points d'ancrage doivent être utilisés.
7. Si la SRL va être utilisée sur une ligne de vie horizontale (ligne d'ancrage flexible), l'utilisateur doit également prendre en compte la déviation de la ligne horizontale dans le calcul des distances de chute libre. Pour des renseignements à ce sujet, consultez le mode d'emploi du fabricant concernant les lignes de vie horizontales.
8. En cas de chute par dessus un rebord, il y a un risque de blessure durant l'arrêt de la chute, car la personne qui tombe peut se cogner contre le bâtiment ou la structure.
9. Des mesures spéciales de sauvetage doivent être définies et pratiquées dans l'éventualité d'une chute par dessus un rebord.
10. Veuillez vous référer aux distances correctes de recul pour chaque dispositif (16).



Chutes par dessus une arête tranchante non protégée

S'il y a un risque de chute par dessus une arête non protégée, pouvant être coupante et/ou présentant des ébarbures (p. ex. parapet non recouvert ou tôle renforcée), cette arête doit être protégée avant de commencer à travailler afin que la SRL ne soit pas coupée ou endommagée de quelque façon que ce soit.

Sinon, cela pourrait entraîner des blessures graves ou la mort.

DISTANCE DE REcul REQUISE POUR UNE UTILISATION HORIZONTALE

Catégorie	Distance de recul
SRL-75105-6LE	30 cm / 12 in
SRL-70502-6LE	
SRL-70602-6LE	
SRL-74854-75LE	40 cm / 16 in
SRL-80302-12LE	
SRL-73302-10LE	
SRL-80302-18LE	50 cm / 20 in
SRL-73302-20LE	
SRL-73302-40LE	70 cm / 30 in
SRL-73302-60LE	

ÉTIQUETAGE DU DISPOSITIF D'ARRÊT DE CHUTE

SRL-73302-10LE / V845633010LE

SRL-80302-12LE / V845722012LE

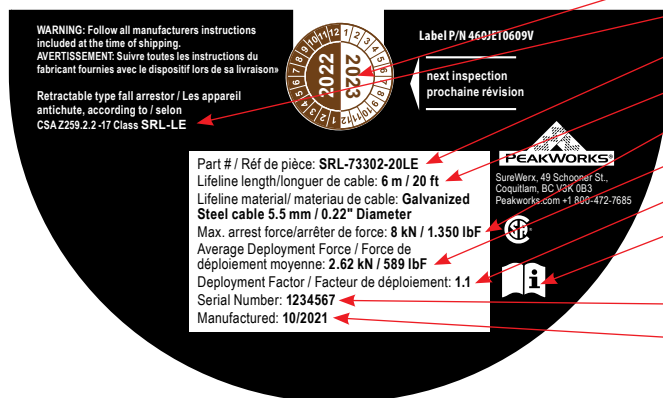
SRL-80302-18LE / V845722018LE

SRL-73302-20LE / V845633020LE

SRL-73302-40LE / V845633040LE

SRL-73302-60LE / V845633060LE

SRL-76105-6AR / V845682006AR



Date de prochaine révision

Organisme de surveillance

Type de produit

Longueur de sangle

Force d'arrêt maximale

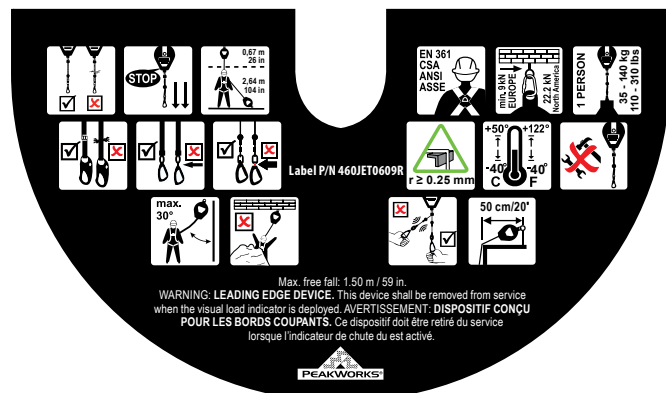
Force de déploiement moyenne

Facteur de déploiement

Lire le mode d'emploi

Numéro de série

Date de fabrication



INSPECTION AVANT UTILISATION

Si on sait que la ligne de vie autorétractable a servi à arrêter une chute, elle doit être mise hors service immédiatement et retournée pour inspection et révision.

Avant chaque utilisation, vérifiez ce qui suit :

- (a) le mécanisme de freinage fonctionne correctement
- (b) la ligne de vie autorétractable est solidement ancrée au même niveau ou plus haut que l'utilisateur (JAMAIS plus bas)
- (c) tous les composants utilisés en conjonction avec ce dispositif sont compatibles et en bon état
- (d) évitez d'ancrer le dispositif dans une position risquant de générer un mouvement de pendule/balancier (ceci peut se produire si le dispositif est positionné à plus de 30° de la verticale, par rapport à l'utilisateur final)
- (e) Sur les lignes autorétractables pour application en bas de pente (SRL-LE)
 - Vérifiez que l'absorbeur d'énergie intégré n'a pas été activé
 - Contrôlez que l'absorbeur d'énergie n'a pas été déployé
 - Contrôlez que la sangle n'est pas effilochée
 - Contrôlez qu'il n'y a pas de coutures déchirées
 - Contrôlez qu'il n'y a pas d'effilochages, de brûlures ou de coupures sur les unités antichoc

Remarque: Pour les SRL-LE, vérifiez toujours l'indicateur de chute avant utilisation. Il est possible que le dispositif ait arrêté une chute sans que l'absorbeur d'énergie se soit déployé.

Par conséquent, il faut toujours vérifier l'indicateur de chute avant utilisation.

Dévidez entièrement le cordage/la sangle métallique (en utilisant des gants de protection adaptés) et inspectez sur toute la longueur pour déceler des dommages, tels que :

- (a) fils/sangles cassés ou effilochés
- (b) salissures et/ou corrosion
- (c) fils/sangles entortillés et tordus
- (d) vérifiez que l'étampe/les piqûres ne sont pas endommagées
- (e) vérifiez que le(s) connecteur(s) utilisés correspond(-ent) bien au mode d'emploi fourni avec le connecteur
- (f) vérifiez que l'indicateur de surcharge/chute n'est pas exposé.

Vérifiez que le boîtier du dispositif ne présente pas de déformation mécanique, de fissures ou de signes de contamination chimique et/ou d'autres défauts.

Rembobinez le cordage/la sangle métallique lentement; pendant le rembobinage, imprimez au cordage un coup sec pour actionner le mécanisme de freinage. Cette vérification doit être effectuée sur toute la longueur du cordage, par tranches d'environ 20 %.

Si l'un des critères ci-dessus n'est pas satisfait, le dispositif doit être mis hors service. En cas de doute, consultez une personne formée et qualifiée.

Mise en garde : Si l'on sait que cette ligne de vie autorétractable a servi à arrêter une chute, elle doit être immédiatement mise hors service.

RÉVISION ET ENTRETIEN

1. La sangle de la ligne de vie ne doit être déroulée que sous tension. En aucun cas, la ligne de vie ne doit être entièrement déroulée et lâchée, car le choc de la secousse du petit connecteur sur le dispositif pourrait provoquer la rupture du ressort de rappel.
2. La sangle de la ligne de vie du dispositif ne doit être nettoyée qu'avec de la lessive de savon et jamais avec un solvant.

3. Les dispositifs d'arrêt de chute doivent être conservés dans un endroit libre de poussière et d'huile, si possible dans l'emballage fourni.
4. Les composants textiles mouillés durant le nettoyage ou l'utilisation doivent être laissés à sécher naturellement, c'est-à-dire à distance du feu ou de sources de chaleur.
5. Ce dispositif doit être vérifié par un agent d'entretien approuvé tous les 12 mois. L'efficacité et la durée de vie du dispositif de sécurité en hauteur dépendent d'une inspection et d'un entretien périodique par un agent d'entretien approuvé.

INSPECTION

Cet équipement et tout autre équipement de protection antichute utilisé en conjonction avec ce produit doit être inspecté par le travailleur avant chaque utilisation. Cet équipement doit être inspecté annuellement par une personne qualifiée. L'OSHA définit une personne qualifiée comme suit : « De par sa formation et/ou son expérience, une personne qualifiée connaît les normes applicables, est capable de repérer les dangers liés au milieu de travail en relation à une tâche spécifique et a l'autorité d'y apporter remède. » Les précisions concernant l'inspection de cet équipement sont exposées plus avant dans ce mode d'emploi.

Exigences d'inspection pour les dispositifs autorétractables

Type d'utilisation	Exemples d'applications	Exemples de conditions d'utilisation	Fréquence d'inspection par l'utilisateur	Fréquence d'inspection par une personne qualifiée	Fréquence de revalidation du produit
Rarement exposé à la lumière	Sauvegarde et espaces confinés, entretien d'usine	Bonnes conditions d'entreposage, utilisation à l'intérieur ou utilisation à l'extérieur peu fréquente, température ambiante, environnements propres	Avant chaque utilisation	Tous les ans	Au moins tous les 5 ans, mais pas plus souvent que la fréquence requise par le fabricant
Modéré à intense	Transports, construction résidentielle, services publics, entrepôts	Conditions d'entreposage passables, utilisation à l'intérieur ou utilisation à l'extérieur peu fréquente, température ambiante, environnements propres ou poussiéreux	Avant chaque utilisation	Tous les 6 mois ou tous les ans	Au moins tous les 2 ans, mais pas plus souvent que la fréquence requise par le fabricant
Extrême à continu	Construction commerciale, industrie pétrolière et gazière, secteur minier, métallurgie	Mauvaises conditions d'entreposage, utilisation à l'extérieur prolongée ou continue, exposition à toutes les températures, environnements sales	Avant chaque utilisation	Tous les 3 ou 6 mois	Au moins une fois par an, mais pas plus souvent que la fréquence requise par le fabricant

Remarques :

1. Si l'inspection « avant chaque utilisation » n'a pas été effectuée par le travailleur ou si l'inspection n'est pas satisfaisante, le produit devra être inspecté par une personne compétente.
2. Si les inspections indiquées dans ce tableau n'ont pas été effectuées par une personne compétente, ou si ces inspections ne sont pas satisfaisantes, le produit devra être revalidé ou mis au rebut.
3. La classe du produit et le type d'utilisation doivent être déterminés par une personne compétente.
4. Si un dispositif autorétractable est considéré comme irréparable, ou n'a pas été conçu pour être désassemblé et qu'il n'est donc pas possible d'en inspecter l'intérieur sans le rendre inutilisable, l'inspection de revalidation n'est pas applicable. La durée de vie utile et les exigences d'inspection applicables à de tels dispositifs autorétractables seront fonction des instructions du fabricant.

JOURNAL D'INSPECTION

	Date d'inspection	Résultats	Mesure corrective	Entretien effectué	Inspection effectuée par
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					



PEAKWORKS®

REMARQUES